



CC Dame Blanche et Bussière (Siren : 200038982)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Devecey
Arrondissement	Besançon
Département	Doubs
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	01/01/2014
Date d'effet	01/01/2014

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Michel LAB

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Maison des services
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	25870 Devecey
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	cclb@wanadoo.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	8 637
Densité moyenne	74,01

Périmètre

Nombre total de communes membres : 24

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
25	Battenans-les-Mines (212500458)	63
25	Blarians (212500656)	61
25	Bonnay (212500730)	866
25	Cendrey (212501076)	180
25	Chevroz (212501530)	113
25	Corcelle-Mieslot (212501639)	109
25	Cussey-sur-l'Ognon (212501860)	991
25	Devecey (212502009)	1 399
25	Flagey-Rigney (212502421)	100
25	Geneuille (212502652)	1 375
25	Germondans (212502694)	64
25	La Bretenière (212500920)	65
25	La Tour-de-Sçay (212505663)	265
25	Mérey-Vieilley (212503767)	127
25	Moncey (212503825)	527
25	Ollans (212504302)	42
25	Palise (212504443)	140
25	Rigney (212504906)	438
25	Rignosot (212504914)	117
25	Rougemontot (212505069)	90
25	Thurey-le-Mont (212505630)	117
25	Valleroy (212505820)	161
25	Venise (212505986)	516
25	Vieilley (212506125)	711

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 24

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Electricité, Gaz <i>distribution publique d'électricité. La cc est autorisée à adhérer au SM d'électricité du Doubs.</i>
- Autres énergies <i>Etudes de faisabilité de projets éoliens sur le territoire intercommunal, réalisation et dépôt de dossier de zone de développement éolien sur le territoire intercommunal.</i>

Environnement et cadre de vie
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Autres actions environnementales - actions de protection et mise en valeur de l'environnement intégrant d'éventuels programmes d'entretien et de mise en valeur des espaces naturels, actions et programmes qui auront été déclarés d'intérêt communautaire. sont déclarés d'intérêt communautaire : la sauvegarde et l'entretien des ruisseaux (la communauté de communes est autorisée à adhérer au syndicat mixte de la moyenne et de la basse vallée de l'Ognon)
Sanitaires et social
- Action sociale Gestion, création et construction des structures d'accueil de la petite enfance qui auront été déclarées d'intérêt communautaire : sont déclarés d'intérêt communautaire les structures multi-accueil, les micro-crèches, les relais assistantes maternelles, les crèches et les haltes-garderies existantes ou à créer, susceptibles d'être fréquentées par des enfants issus de plusieurs communes membres. Création, gestion et fonctionnement de la maison des services située à Devecey Actions d'amélioration des conditions de vie des personnes âgées lorsque l'intérêt communautaire le justifie. Sont reconnues d'intérêt communautaire les actions qui, de par l'origine intercommunale des bénéficiaires (portant sur au moins 6 communes), leur caractère original (actions non répertoriées sur le territoire), méritent d'être portées par la communauté de communes.
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...) " Animation et promotion dans le domaine de l'emploi et de l'insertion. La communauté de communes est autorisée à adhérer à toute structure compétente dans ce domaine. " Actions en faveur du développement économique : sont reconnus d'intérêt communautaire les réseaux de télécommunication haut débit (établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux) et de très haut débit " La CC est autorisée à adhérer à tout syndicat ou organisme permettant la réalisation de cette compétence sur tout ou partie de son territoire. Création et gestion d'un espace numérique public.
Développement et aménagement social et culturel
- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs Gestion et animation d'équipements sportifs, de loisirs, culturels, et éducatifs reconnus d'intérêt communautaire. Sont reconnus d'intérêt communautaire : - le projet d'axe de randonnée dit « chemin vert et sentiers rattachés ». La communauté de communes veillera, s'il en est besoin, à permettre le maintien de la continuité des parcours au delà de son périmètre afin d'assurer la continuité des axes de randonnées dans le cadre du Plan Départemental d'Itinéraires Pédestres et de Randonnées - les équipements dont l'origine des bénéficiaires est intercommunale pour au moins 6 communes et qui possèdent un caractère original et innovant
- Etablissements scolaires Réalisation, aménagement, gestion et fonctionnement des écoles élémentaires et préélémentaires sur le territoire communautaire. Au titre de 2013, Il est institué et mis en œuvre une dotation de solidarité aux communes membres, en application des articles 11 III et 29 III la loi N°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée, destinée à compenser la différence entre la variation du produit fiscal perçu par les communes membres et le coût de la compétence scolaire transférée à la communauté de communes lorsque la baisse de fiscalité communale, constatée en 2013, est supérieure à la charge transférée à cet EPCI.
- Activités péri-scolaires Activités périscolaires et extrascolaires : la communauté de communes est autorisée à adhérer à toute structure compétente pour des prestations scolaires, péri et extrascolaires.
- Activités culturelles ou socioculturelles

Actions en faveur de l'animation et du fonctionnement d'équipements ou d'associations culturelles et sportives reconnues d'intérêt communautaire. Sont reconnues d'intérêt communautaire la mise en réseau des bibliothèques-médiathèques et les actions qui, de par l'origine intercommunale des bénéficiaires, leur caractère original ou innovant, méritent d'être portées par la communauté de communes.

- Activités sportives

Actions en faveur de l'animation et du fonctionnement d'équipements ou d'associations culturelles et sportives reconnues d'intérêt communautaire. Sont reconnues d'intérêt communautaire la mise en réseau des bibliothèques-médiathèques et les actions qui, de par l'origine intercommunale des bénéficiaires, leur caractère original ou innovant, méritent d'être portées par la communauté de communes.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

participation et suivi du schéma de cohérence territoriale (SCOT). La communauté de communes est autorisée à adhérer à l'établissement public chargé de l'élaboration, du suivi et de la révision du SCOT

- Plans locaux d'urbanisme

coordination des cartes communales et numérisation des plans cadastraux

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

'' Sont reconnues d'intérêt communautaire toutes actions ou opérations (de type ZAC, ZAD, DPU par délégation) lorsqu'elles permettent la réalisation d'opérations relevant de l'exercice d'une compétence communautaire.

- Constitution de réserves foncières

Constitution de réserves foncières lorsqu'elles permettent la réalisation d'opérations relevant de l'exercice d'une compétence communautaire. La communauté de communes est autorisée à adhérer à l'établissement public foncier du Doubs.

- Organisation des transports non urbains

'' La communauté de communes est autorisée à mettre en place un service de transport à la demande (TAD) par conventionnement et délégation du conseil général du Doubs. Organisation et gestion des transports collectifs (hors scolaires) qui auront été déclarés d'intérêt communautaire.

Développement touristique

- Tourisme

Action, animation et promotion touristique d'intérêt communautaire, aménagement, entretien et gestion d'équipements, d'espaces touristiques et de loisirs reconnus d'intérêt communautaire. Sont reconnus d'intérêt communautaire le « chemin vert » et la réalisation des boucles locales de randonnées, l'office du tourisme/relais d'informations touristiques, ainsi que toutes actions ou équipements dans ce domaine qui, de par leur rayonnement intercommunal (au moins 6 communes) ou leur dimension innovante tendent à favoriser le développement du tourisme à l'échelle intercommunale.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

OPAH et toutes actions de réhabilitation du patrimoine dans le cadre de cette opération. Sont en outre reconnues d'intérêt communautaire, toutes études ou actions dans ce domaine lorsqu'elles sont réalisées avec le concours de structures reconnues au plan départemental. La communauté de communes est autorisée à adhérer au CAUE en lieu et place des communes membres

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

Participation et suivi du Pays des 7 Rivières ; contractualisation avec les institutions européennes, nationales, régionales et départementales dans le cadre du Pays. La communauté de communes est autorisée à adhérer à l'établissement public ou toute forme de coopération chargée de présider aux destinées du Pays des 7 Rivières.

- NTIC (Internet, câble...)

actions en faveur du développement économique : Création et gestion d'un espace public numérique.

- Autres

Financement des dépenses liées à la construction du collège et du gymnase de Châtillon-le-Duc, participation à la vie périscolaire du collège et à l'animation sportive. La communauté de communes est autorisée à représenter ses communes membres au sein du syndicat à vocation scolaire et sportive du collège de Châtillon-le-Duc.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
25	syndicat mixte de coordination pour le développement du secteur de la gare de Besançon franche Comté TGV (200039154)	SM ouvert	192 844
25	SICTOM des 3 COM25 (252500129)	SM fermé	20 762
25	Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Bisontine (252501317)	SM fermé	220 828
25	Syndicat Mixte d'énergies du Doubs -SYDED (252508288)	SM fermé	534 940

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)